



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE (DAEU)

Installation de stockage et de transit de batteries usagées (Le Robert - 972)

PJ n°7 – Résumé non technique du projet



Rapport n°110987 /Version A – Juin 2021

Sommaire

1	Contexte	3
2	Description du site	4
2.1	Localisation	4
2.2	Cadastre	5
2.3	Organisation du site	5
2.4	Fonctionnement de l'installation	6
2.5	Utilités	7

FIGURES

Figure 1 : Localisation du site d'étude (source : AnteaGroup)	4
Figure 2 : Localisation de la parcelle du projet (source : Antea Group)	5
Figure 3 : Plan de masse du projet (source : Antea Group)	6

TABLEAUX

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.



1 Contexte

L'entreprise BATT'ARY PLUS souhaite installer une activité de transit et de stockage de batteries usagées sur la parcelle AR183 au Robert.

L'entreprise réalisera la collecte des batteries usagées auprès de garagistes et autres partenaires sur l'île. Elle les stockera et les conditionnera pour leur envoi en métropole. Il n'est prévu aucun traitement sur ces batteries.

Le site stockera donc au maximum 25 tonnes de batteries, soit le contenu d'un conteneur.

Dans ce cadre, BattAryPlus, en qualité de futur exploitant, est chargé de l'obtention de l'autorisation préfectorale d'exploiter après dépôt du dossier de demande d'autorisation d'environnementale unique relatif à l'installation classée.

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale est réalisé pour permettre l'ouverture du site, à autorisation ICPE.

Ce dossier permet à BattAryPlus de présenter aux autorités compétentes l'ensemble du projet en vue d'obtenir un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.



2 Description du site

2.1 Localisation

Le projet d'installation de stockage et de transit de batteries usagées, objet du présent dossier, se situe sur la commune du Robert, en Martinique, au sein du parc d'activité Bernard Petit-Jean-Roger.

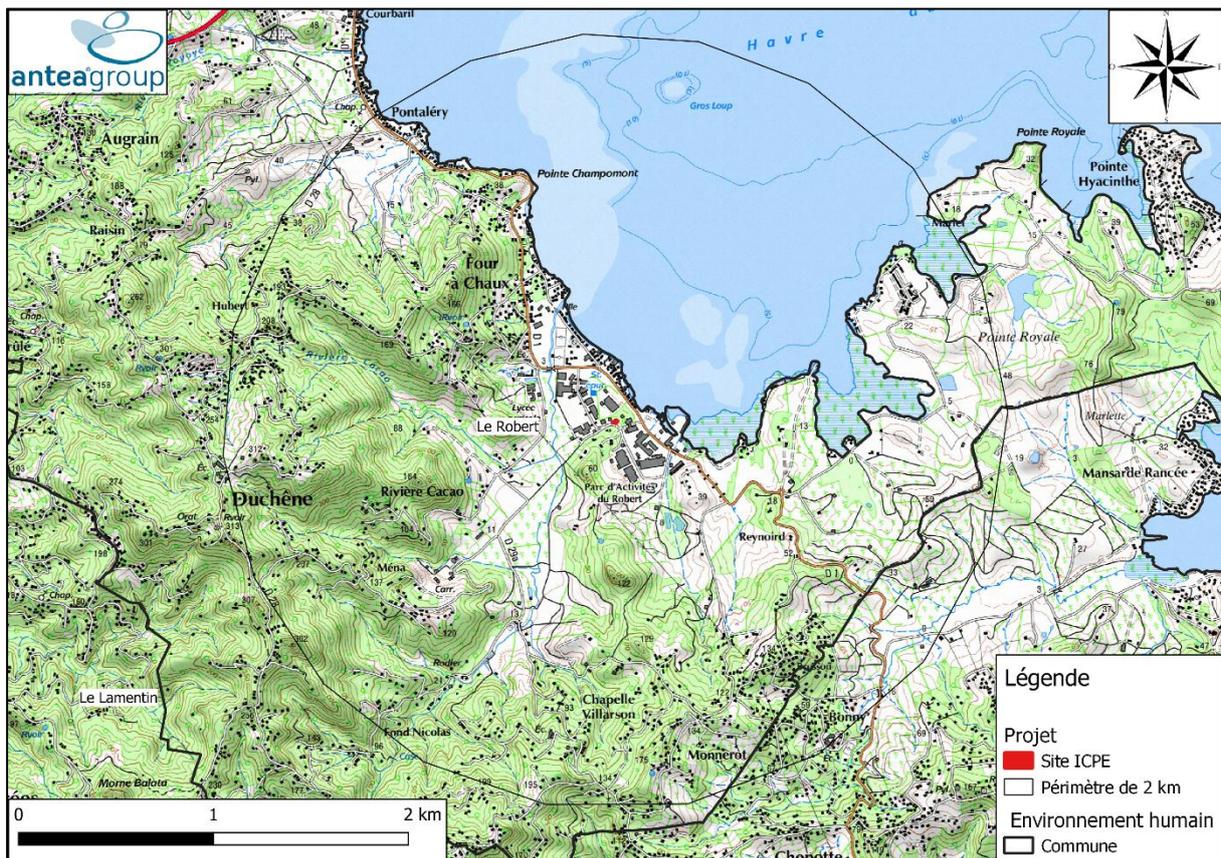


Figure 1 : Localisation du site d'étude (source : AnteaGroup)



2.2 Cadastre

Le projet se situe sur une partie de la parcelle AR183 du Robert, localisée sur la figure ci-dessous. La partie de la parcelle qui supportera le projet représente une superficie de 400 m² environ.



Figure 2 : Localisation de la parcelle du projet (source : Antea Group)

Les aspects fonciers sont maîtrisés puisque la parcelle concernée est la propriété de BattAryPlus.

2.3 Organisation du site

L'organisation de l'installation envisagée est présentée dans le schéma de principe, ci-dessous. L'installation sera complètement clôturée sur 400 m².

Cette zone de 400 m² sera composée de :

- D'une dalle béton de 400 m², avec des avaloirs reliés à un déboureur/déshuileur, d'une clôture, d'un portail et d'un éclairage solaire.
- Un conteneur pour le regroupement des batteries usagées, avant enlèvement.
- Un conteneur aménagé pour les bureaux et les toilettes chimiques.
- Une place dédiée pour l'entreposage du conteneur de transport des batteries lors du transfert des batteries.

L'ensemble de la surface est imperméabilisé avec gestion et traitement des eaux de ruissellement, par un déboureur/déshuileur.



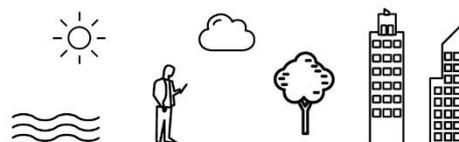


Figure 3 : Plan de masse du projet (source : Antea Group)

2.4 Fonctionnement de l'installation

L'activité de BattAryPlus comprendra les étapes suivantes :

- **Ramassage** des batteries usagées chez les partenaires identifiés en Martinique. Les batteries récoltées seront transportées dans des bacs de rétention prévus à cet effet (bacs en polypropylène de 600 L résistants aux acides, permettant de collecter tout épandage éventuel d'électrolytique, placées dans les véhicules de la société.
- **Réception** au bâtiment du Robert ;
- **Conditionnement** : À l'arrivée sur le site, les batteries sont déchargées à l'aide d'un chariot type Fenwick. Elles sont ensuite palettisées (palettes bois type européenne). Chaque palette peut contenir environ 60 à 70 batteries. Ces palettes sont ensuite filmées, cerclées et étiquetées « Produits dangereux ». Dès qu'une palette est prête, elle est déplacée dans le conteneur de stockage.
- **Envoi** des batteries par conteneur, vers un centre de recyclage et de valorisation, situé en métropole : MétalBlanc. Lorsque le conteneur de stockage est plein, un conteneur de transport arrive sur site. Les palettes seront alors transportées par un chariot type Fenwick, d'un conteneur à l'autre. Le conteneur de transport a été, au préalable, tapissé d'un film plastique (sur son fond et ses côtés, afin de contenir tout épandage éventuel d'électrolyte). Les palettes sont prises en photo avant et pendant l'emportage. BattAryPlus établira alors un bordereau de suivi de déchets (BSD). Ces photos sont annexées au dossier (avec le BSD) qui est transmis à la compagnie maritime CGM pour validation. Après validation de la CGM, le conteneur de transport, est fermé et scellé. Le conteneur est alors acheminé au port pour recyclage par MétalBlanc.



La quantité de batteries collectées est estimée à 2 300 batteries par mois. Un conteneur peut contenir une vingtaine de palettes soit 1 100 à 1 200 batteries ce qui représente 22 tonnes net. Un conteneur est donc rempli en 15 jours.

La quantité maximale de batteries susceptibles de se trouver sur le site et pour laquelle l'autorisation d'exploiter est demandée est de 25 tonnes correspondant à un conteneur plein avant expédition (charge nette = 22 tonnes) plus 2 à 3 palettes en attente.

Chaque mois, 1 à 2 conteneurs de batteries (soit environ 2 300 batteries) seront expédiés pour être recyclés en France métropolitaine.

2.5 Utilités

Le conteneur bureaux sera alimenté en électricité par une ligne EDF de 18 kVA.

Le conteneur bureaux sera alimenté en eau potable par le réseau public.

Le site comptera une arrivée générale d'eau potable (équipée d'un compteur d'eau) extérieure.

L'eau potable sera utilisée uniquement pour les bureaux et les besoins sanitaires.

Il est prévu une consommation d'eau annuelle de 80 m³/an.

Des toilettes chimiques seront mises à disposition du personnel. Ils seront entretenus par une société spécialisée. Ces toilettes ne généreront pas de rejet au droit du site.

Le site ne génèrera que des déchets de bureaux. Ces déchets seront triés et traités par les collectes de la collectivité.

Le stockage et le conditionnement des batteries usagées ne génèrera ni déchets dangereux ni déchets banaux.

La seule entrée du site sera possible via le portail d'entrée. Cet accès sera muni d'un cadenas et fermé hors des heures d'ouverture du site.

Le site sera entièrement clôturé. Il ne sera pas possible d'y entrer sans accès.

Une borne incendie est présente à proximité immédiate du site (40 m).



Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>

